



Rivista di Criminologia, Vittimologia e Sicurezza

*Organo ufficiale della
Società Italiana di Vittimologia (S.I.V.)*

*World Society of Victimology (WSV)
Affiliated Journal*

Anno XIV

N° 1

Gennaio-Aprile 2020

Rivista di Criminologia, Vittimologia e Sicurezza

Rivista quadrimestrale fondata a Bologna nel 2007


ISSN: 1971-033X

Registrazione n. 7728 del 14/2/2007 presso il Tribunale di Bologna

Redazione e amministrazione: Società Italiana di Vittimologia (S.I.V.) - Via Sant'Isaia 8 - 40123 Bologna - Italia; Tel. e Fax. +39-051-585709; e-mail: augustoballoni@virgilio.it

Rivista peer reviewed (procedura double-blind) e indicizzata su:

Catalogo italiano dei periodici/ACNP, Progetto CNR SOLAR (Scientific Open-access Literature Archive and Repository), directory internazionale delle riviste open access DOAJ (Directory of Open Access Journals), CrossRef, ScienceOpen, Google Scholar, EBSCO Discovery Service, Academic Journal Database, InfoBase Index

Tutti gli articoli pubblicati su questa Rivista sono distribuiti con licenza Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International Public License 

Editore e Direttore: **Augusto BALLONI**, presidente S.I.V., già professore ordinario di criminologia, Università di Bologna, Italia (direzione@vittimologia.it)

COMITATO EDITORIALE

Coordinatore: **Raffaella SETTE**, dottore di ricerca in criminologia, professore associato, Università di Bologna, Italia (redazione@vittimologia.it)

Francesco AMICI (Università di Parma), Elena BIANCHINI (Università di Bologna), Roberta BIOLCATTI (Università di Bologna), Luca CIMINO (Università di Bologna), Lorenzo Maria CORVUCCI (Foro di Bologna), Emilia FERONE (Università "G. D'Annunzio", Chieti-Pescara), Francesco FERZETTI (Università "G. D'Annunzio", Chieti-Pescara), Maria Pia GIUFFRIDA (Associazione Spondé), Giorgia MACIOTTI (Università Tolosa 1 Capitole, Francia), Andrea PITASI (Università "G. D'Annunzio, Chieti-Pescara), Anna ROVESTI (Studio Consulenza Lavoro dal Bon, Modena), Sandra SICURELLA (Università di Bologna)

COMITATO SCIENTIFICO

Coordinatore: **Roberta BISI**, vice Presidente S.I.V., professore ordinario di sociologia della devianza, Università di Bologna, Italia (comitatoscientifico@vittimologia.it)

Andrea BIXIO (Università Roma "La Sapienza"), Encarna BODELON (Università Autonoma di Barcellona, Spagna), Stefano CANESTRARI (Università di Bologna), Laura CAVANA (Università di Bologna), Gyorgy CSEPELI (Institute of Advanced Studies Koszeg, Ungheria), Janina CZAPSKA (Università Jagiellonian, Cracovia, Polonia), Lucio D'ALESSANDRO (Università degli Studi Suor Orsola Benincasa, Napoli), François DIEU (Università Tolosa 1 Capitole, Francia), Maria Rosa DOMINICI (S.I.V.), John DUSSICH (California State University, Fresno), Jacques FARSEDAKIS (Università Europea, Cipro), André FOLLONI (Pontifical Catholic University of Paraná, Brasile), Ruth FREEMAN (University of Dundee, UK), Paul FRIDAY (University of North Carolina, Charlotte), Shubha GHOSH (Syracuse University College of Law, USA), Xavier LATOUR (Université Côte d'Azur), Jean-Marie LEMAIRE (Institut Liégeois de Thérapie Familiale, Belgio), André LEMAÏTRE (Università di Liegi, Belgio), Silvio LUGNANO (Università degli Studi Suor Orsola Benincasa, Napoli), Mario MAESTRI (Società Psicoanalitica Italiana, Bologna), Luis Rodriguez MANZANERA (Università Nazionale Autonoma del Messico), Gemma MAROTTA (Sapienza Università di Roma), Vincenzo MASTRONARDI (Unitelma-Sapienza, Roma), Maria Rosa MONDINI (Centro Italiano di Mediazione e Formazione alla Mediazione, Bologna), Stephan PARMENTIER (Università Cattolica, Lovanio, Belgio), Tony PETERS† (Università Cattolica, Lovanio, Belgio), Monica RAITERI (Università di Macerata), Francesco SIDOTI (Università de l'Aquila), Philip STENNING (Università di Griffith, Australia), Liborio STUPPIA (Università "G. D'Annunzio, Chieti-Pescara), Emilio VIANO (American University, Washington, D.C.), Sachio YAMAGUCHI (Università Nihon Fukushi, Giappone), Simona ZAAMI (Università Roma "La Sapienza"), Christina ZARAFONITOU (Università Panteion, Atene), Vito ZINCANI (Procura della Repubblica, Modena), Vladimir ZOLOTYKH (Udmurt State University, Russia)

Editoriale

Editorial

di *Augusto Balloni*

pag. 4

La ricomparsa di un reato desueto fra politiche sociali e congetture giudiziali sulle recidive
The resurgence of an outdated crime between social policies and judicial speculations on
recidivism

di *Monica Raiteri*

pag. 6
doi: 10.14664/rcvs/211

Precarietà socio-economiche, vulnerabilità e sfruttamento delle migranti minorenni
lavoratrici nel distretto di Abidjan e nella città di Grand-Bassam

Socio-economic precarities, vulnerabilities and exploitation of working migrant minors in
the district of Abidjan and the city of Grand-Bassam

di *Joceline-Boli Agbadou Nakpon*

pag. 29
doi: 10.14664/rcvs/212

L'impatto della legge quadro spagnola contro la violenza di genere nell'ambito di un
gruppo professionale: il caso della mediazione familiare

The impact of the Spanish framework law against gender violence with respect to a
professional group: the case of family mediation

di *Glòria Casas Vila*

pag. 46
doi: 10.14664/rcvs/213

La legittimità della polizia britannica nel mondo postmoderno

British Police Legitimacy in a Postmodern World

di *Stefano Bonino*

pag. 60
doi: 10.14664/rcvs/214

L'abuso sessuale a danno di anziani: un esame dell'evento criminale

Elderly sexual abuse: an examination of the criminal event

di *Francesca Vitale*

pag. 75
doi: 10.14664/rcvs/215

Precarietà socio-economiche, vulnerabilità e sfruttamento delle migranti minorenni lavoratrici nel distretto di Abidjan e nella città di Grand-Bassam

Précarités socio-économiques, vulnérabilités et exploitations des mineures migrantes travailleuses dans le district de Abidjan et la ville de Grand-Bassam

Socio-economic precarities, vulnerabilities and exploitation of working migrant minors in the district of Abidjan and the city of Grand-Bassam

*Joceline-Boli Agbadou Napkon**

Riassunto

La presente ricerca è stata svolta a Treichville e Port-Bouët nel Distretto di Abidjan e nella città di Grand-Bassam (Costa d'Avorio), territori che vedono la presenza di numerosi gruppi di popolazione di origine straniera. Essa si è posta l'obiettivo di analizzare l'impatto della vulnerabilità legata alla precarietà socioeconomica nell'ambito del fenomeno dello sfruttamento delle minori migranti lavoratrici. Si ritiene, come ipotesi di partenza, che la vulnerabilità legata alla precarietà socioeconomica possa spiegare lo sfruttamento delle minori migranti lavoratrici. Dal punto di vista metodologico, sono state utilizzate l'osservazione e l'intervista. I dati sono stati elaborati tramite l'analisi del contenuto al fine di riuscire a far emergere i principali punti di vista e analizzare il senso ed il significato dei differenti discorsi degli intervistati. I risultati di questo studio, di tipo qualitativo e quantitativo, riguardano principalmente i due seguenti ambiti: condizione di vulnerabilità legata alla precarietà sociale ed economica delle minorenni migranti; fenomeno dello sfruttamento delle minori migranti lavoratrici.

Résumé

Cette étude s'est déroulée à Treichville et Port-Bouët dans le District d'Abidjan et dans la ville de Grand-Bassam, composés d'importantes populations d'origines étrangères. Elle vise à analyser l'impact de la vulnérabilité liée à la précarité socioéconomique sur l'exploitation des mineures migrantes travailleuses. L'hypothèse postule que la vulnérabilité liée à la précarité socioéconomique explique l'exploitation des mineures migrantes travailleuses. Au plan de la méthodologie, l'observation et l'entretien ont été utilisés. Le traitement des données s'est fait par l'analyse de contenu afin de pouvoir mieux cerner et analyser les sens et significations des différents discours des enquêtés. Les résultats de cette étude de type qualitatif et quantitatif portent sur deux points : description de la vulnérabilité liée à la précarité sociale et économique des mineures migrantes ; manifestation de l'exploitation des mineures migrantes travailleuses.

Abstract

This study took place in Treichville and Port-Bouët in the District of Abidjan and in the city of Grand-Bassam, composed of large populations of foreign origins. It aims to analyze the impact of vulnerability linked to socioeconomic deprivation on the exploitation of working migrant minors. The hypothesis postulates that the vulnerability linked to the socioeconomic precariousness explains the exploitation of the minor migrant workers. In terms of methodology, observation and interview were used. Data processing was done through content analysis in order to better understand and analyze the meanings of the different speeches of the respondents. The results of this qualitative and quantitative study focus on two points: description of the vulnerability linked to the social and economic precariousness of minors; demonstration of the exploitation of working migrant minors.

Key words: mineures migrantes ; travail ; vulnérabilité socioéconomique ; exploitation ; abus ; parcours migratoires.

* Enseignante Chercheure, socio-criminologue, UFR Criminologie, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire.

1. Introduction : quelques repères théoriques.

Phénomène complexe et difficile à cerner dans sa globalité dans le sens où son ampleur est compliquée à quantifier, le mot immigration vient du latin in-migrare qui signifie « rentrer dans un lieu ». Elle correspond, vue du côté du pays de départ, à l'émigration (...) et désigne l'entrée, dans un pays ou une aire géographique donnée, de personnes étrangères qui y viennent pour un long séjour ou pour s'y installer¹. C'est un phénomène mondial, qui trouverait ses origines dans l'antiquité avec la fuite des peuples, notamment juifs vers d'autres lieux, afin d'éviter la guerre et l'extermination de leur race (Exode, 1, 13-14 ; 7, 1-4). Cette quête de sécurité, qui justifie le déplacement des peuples en masse n'a pas cessé d'être, avec le cas relativement récent du Liberia dont la moitié de la population a connu une migration forcée à cause de la violence des combats². Cependant, dès la seconde moitié du 20^e siècle, les flux migratoires se sont progressivement mondialisés et leur nature, leur ampleur et leur diversité ont fait naître de nouvelles figures de migrant-e-s, de nouvelles stratégies de circulations, de nouvelles politiques migratoires dans les pays récepteurs et d'origine. En quarante ans (1975-2015), le nombre de migrants dans le monde a triplé (passant de 84 millions en 1975 à 250 millions en 2015)³.

¹ Ivanoff J., « Mobilité et flexibilité chez les nomades. L'exemple des Moken : pour survivre vivons flexibles », *Bulletin de Liaison. Département H*, n° 8, 1986.

² Lorieri S.H., « Catégories et reconfigurations migratoires en Afrique de l'Ouest », *Espace populations sociétés*, 2010, <https://journals.openedition.org/eps/4091>, consulté le 20 Mars 2019.

³ Lima S., Lombard J., Missaoui H-S., « Mobilités, migrations inter-transnationales et réseaux sociaux : regards croisés empiriques et méthodologiques », *Espace populations sociétés*, n°2, 2017, <http://journals.openedition.org/eps/7227>, consulté le 09 Août 2019.

L'immigration connaît donc aujourd'hui une autre forme; elle est d'ordre économique⁴ et correspond dans une acception générale aux mouvements de familles ou d'individus dans des pays qui selon eux, leur permettraient de mieux gagner leur vie. Elle se caractérise ainsi essentiellement par le fait qu'elle entraîne un changement de domicile ou de lieu de résidence « habituelle » et que la vie reprend dans un lieu nouveau ou différent. Elle est donc perçue comme une solution économique pour plusieurs familles et bon nombre d'enfants feront partie de ces immigrations familiales parfois sans en être consentants. Toutefois, il en existe une multitude qui le fait seule⁵. Le nombre d'enfants réfugiés et migrants qui se déplacent seuls d'un pays à un autre, a considérablement augmenté ces dernières années. L'Organisation Internationale pour les Migrations et l'Unicef ont publié un rapport sur 11 000 jeunes de 14 à 24, alors qu'ils traversaient la Grèce, l'Italie, la Hongrie, la Slovénie ou encore la Macédoine. Dans un autre (rapport) fondé sur un sondage dans 12 pays de destination, la Banque Mondiale⁶ a évoqué un nombre important d'enfants immigrés vivant sans leurs parents biologiques. L'Unicef a également établi qu'en 2015 et 2016, 300 000 enfants dans le monde étaient sur les routes sans aucun adulte pour les accompagner, soit cinq fois plus d'enfants qu'en 2010 et 2011. De même, les Nations Unies notent qu'en Afrique, la tranche d'âge des 15-19 ans

⁴ Jacquemin M., « Migrations juvéniles féminines de travail en Côte d'Ivoire », *Journal des Africanistes*, n° 81-2, 2011, pp. 61-86, <https://journals.openedition.org/africanistes/3919>, consulté le 22 Février 2019.

⁵ Van de Glind H., *Migration et travail des enfants : Analyse des vulnérabilités des enfants migrants et des enfants laissés pour compte*, Bureau International du Travail, Programme International pour l'abolition du travail des enfants, Genève, 2010.

⁶ Banque Mondiale, *Rapport sur un sondage dans 12 pays de destination à fort taux d'enfants immigrés*, Washington, DC, 2008.

représente 31% des migrants de moins de 20 ans dans le monde⁷.

Dans le but de comprendre la situation des enfants en détresse hors de leur pays, Nistrine Eba Nguema⁸ donne les raisons du déplacement, notamment vers l'Europe et expose en même temps la politique de protection des pays Européens en faveur des mineurs en général. Dans la même perspective, Dieudonné Kobanda⁹ à travers l'analyse de la situation de ces 136 000 « mineurs isolés étrangers » bénéficiant de mesure de protection en France, semble se soucier aussi de la situation de ce pays où le phénomène des enfants migrants se complexifie avec un environnement défavorable, qui les pousse au travail.

En Afrique, Serge Loungou¹⁰ s'est intéressé au trafic d'enfants, où le Gabon est devenu la destination finale des enfants originaires des pays de l'Afrique de l'Ouest, qui y viennent pour travailler.

A ces données relatives au travail des enfants migrants, il faut adjoindre des travaux qui se sont intéressés aux différents motifs de ces migrations de travail des enfants.

Dans cette perspective, rappelons que les migrations de travail, phénomène ancien pour les hommes, apparaissent plus récentes pour les adolescentes dans les communautés, où elles se sont généralisées, comme un élément moteur des changements socio-économiques du milieu rural. Reconnues comme un phénomène de société, les migrations de travail des

adolescentes s'observe au Sénégal, depuis déjà plusieurs décennies en milieu Sereer et Joola et touche la grande majorité des jeunes filles. Au Burkina-Faso, ce type de mobilité féminine a connu un développement plus modéré. Au Mali, cette forme migratoire s'est diffusée progressivement dans tout le sud-est malien à partir des années 1980¹¹. En atteste, une étude réalisée sur une population rurale Malienne, caractérisée par un faible développement socioéconomique et une scolarisation peu développée, du moins jusqu'au début des années 1990. Cette étude montre en effet, que ces migrations féminines à but économique se réalisent essentiellement à partir de 12 ans et jusqu'à l'entrée en vie maritale. Elles sont liées à la pauvreté des ménages et appréhendées comme une stratégie de survie des familles essentiellement agricoles et confrontées aux aléas climatiques¹². Ces migrations de travail juvéniles semblent se confondre avec celles développées par Mélanie Jacquemin¹³ relativement aux cas des adolescentes en provenance de la ville de Bondoukou (Côte d'Ivoire) pour Abidjan afin d'offrir leurs services domestiques dans le but de préparer leur futur mariage et éventuellement la cérémonie d'excision, qui le précède. Elle ajoute en effet, que ces pratiques de migration urbaines des filles, même si elles sont surtout représentées en référence au mariage, donc à l'avenir des fillettes et adolescentes concernées, jouent par ailleurs un rôle économique direct plus

⁷ UNICEF, *La situation des enfants dans le monde*, NY, 2016, https://www.unicef.org/french/publications/files/UNICEF_SOWC_2016_French_LAST.pdf

⁸ Nguema N., « La protection des mineurs migrants non accompagnés en Europe », *La Revue des Droits de l'Homme*, n°7, 2015.

⁹ Kobanda D., « Mineurs isolés étrangers : quelle définition ? Quelle approche d'accompagnement ? », *Migrations Société*, n°129-130, 2010, pp. 197- 206.

¹⁰ Loungou S., « Le travail d'enfants, un aspect de la migration ouest-africaine au Gabon », *Cahiers d'Outre-mer*, n°256, 2011, pp. 485- 505.

¹¹ Lesclingand M., Hertrich V., « Quand les filles donnent le ton. Migrations adolescentes au Mali », *Population*, 2017, pp. 63-93, <https://www.cairn.info/revue-population-2017-1-page-63.htm>, consulté le 11 Juillet 2019.

¹² Lesclingand M., « Migrations des jeunes filles au Mali : exploitation ou émancipation », *Population, Travail, Genre et Sociétés*, n°25, 2001, pp. 23-40, <https://www.cairn.info/revue-population-2017-1-page-63.htm>, consulté le 11 Juillet 2019.

¹³ Jacquemin M., « Migrations juvéniles féminines de travail en Côte d'Ivoire », *Journal des Africanistes*, n° 81-2, 2011, pp. 61-86, <https://journals.openedition.org/africanistes/3919>, consulté le 22 Février 2019.

ou moins décisif pour les parents restés au village. Elles constituent en effet, un palliatif pour les familles aux ressources monétaires le plus souvent insuffisantes, avec l'obligation de rassembler les biens nécessaires aux cérémonies. En outre, le départ de l'enfant représente toujours « une bouche de moins à nourrir », mais de plus, leur fille ou l'intermédiaire de placement (« tantie-placeuse ») leur transfèrent quelquefois des biens en nature ou en argent.

Si ces migrations peuvent s'avérer positives et proviennent de choix réfléchis et délibérés, d'autres sont forcées, précipitées et rendent l'enfant extrêmement vulnérable. Il s'agit souvent pour l'enfant de fuir des situations entre autres de pauvreté et le désir de vouloir aller à l'école ; car les enfants sont conscients des avantages d'une éducation scolaire et migrent en vue de pouvoir étudier¹⁴. Touré¹⁵ abonde dans la même veine, en affirmant que des enfants vivant sous le seuil de la pauvreté dans leurs pays sont parfois tentés d'immigrer dans certains pays à la recherche d'un mieux-être.

Mais, dans cette quête de mieux-être, quelles activités exercent tous ces enfants migrants et dans quelles conditions travaillent-ils ? Ces enfants travailleurs, ne sont-ils pas des victimes dans ces pays étrangers ?

Une étude¹⁶, qui définit le trafic comme l'une des pires formes de travail des enfants, décrit les conditions de travail intolérables dans lesquelles les enfants issus de ce trafic, interviennent, souvent

pour un maigre salaire ou pas du tout. De même, Mélanie Jacquemin¹⁷, qui sans chercher à évaluer les aspects négatifs ou positifs de la migration des filles dans ces travaux, met en relief les mauvais traitements caractérisés de la part des employeurs de ces enfants. En effet, l'entrée de ces filles mineures sur le territoire ivoirien et leur participation aux activités informelles se font vite et facilement. Ces filles sont exploitées et manipulées depuis leurs pays d'origine jusqu'au pays d'accueil en termes de conditions déplorables de travail, violences verbales et physiques, privation de repas, voire abus sexuels de la part des hommes de la maison ou du voisinage. Ces mauvais traitements subis par les domestiques mineures migrantes sont aussi révélées par Rokia Diop¹⁸, qui s'est intéressé au mouvement saisonnier des filles de ménage ou bonnes par rapport à leur travail domestique en insistant sur les abus dont elles sont l'objet de la part des recruteurs. Une autre étude, illustrant ces mauvais traitements à l'égard des filles de maison, recommande une altitude plus responsable à leur égard du fait de leur jeune âge (8 à 10 ans). C'est sur cette vulnérabilité, tant du point de vue de l'âge que du statut d'immigré qu'intervient Hans Van de Glind¹⁹, qui analyse la situation des enfants immigrés et des enfants laissés pour compte, obligés de travailler parfois dans des conditions peu souhaitables du secteur informel.

Ces recherches sont d'autant plus pertinentes, qu'elles s'inscrivent dans la problématique du travail des enfants migrants en évoquant en outre, les raisons qui ont orienté le choix de ces enfants. Elles

¹⁴ Rey G., *Enfants Migrants*, 2011, <https://www.childsrightrights.org/documents/sensibilisation/theme-s-principaux/enfants-migrants.pdf>, consulté le 11 Juillet 2019.

¹⁵ Touré M., « Immigration en Côte d'Ivoire : la notion de 'seuil tolérable' relève de la xénophobie », *Politique Africaine*, N°78, 2000, pp. 75-93.

¹⁶ Bureau International du Travail (BIT), « Le travail des enfants en Afrique », *Revue Internationale du Travail*, n°3, vol. 132, 1993.

¹⁷ Jacquemin M., « 'Petites nièces' et 'petites bonnes' à Abidjan », *Travail, genre et sociétés*, n°22, 2009, pp. 53-74.

¹⁸ Diop. R., *Le travail des enfants de Bondoukou*, Mémoire de DEA, Université d'Abidjan Cocody, 1989.

¹⁹ Van de Glind H., *Migration et travail des enfants : Analyse des vulnérabilités des enfants migrants et des enfants laissés pour compte*, Bureau International du Travail, Programme International pour l'abolition du travail des enfants, Genève, 2010.

mêlent cependant pêle-mêle, les enfants des deux sexes, et ce, dans différents espaces sociaux.

Contrairement à ces écrits, cette étude va analyser le cas spécifique des mineures migrantes en activités, notamment en Côte d'Ivoire, en analysant l'impact de la vulnérabilité liée à la précarité socioéconomique sur l'exploitation des dites mineures travailleuses dans ce pays.

Pour ce faire, il convient de se poser les questions suivantes : qu'est-ce qui a motivé le départ des mineures migrantes de leurs pays d'origine et dans quelles conditions sont-elles parvenues en Côte d'Ivoire ? Comment obtiennent-elles du travail et quelles activités exercent-elles ? Dans quelles conditions travaillent-elles ? Les mineures migrantes en activités à Grand-Bassam et à Abidjan s'inscrivent-elles dans une logique d'utilisation des enfants à des fins lucratives ? La réponse à ces préoccupations nous amène à formuler l'hypothèse de cette étude : la vulnérabilité liée à la précarité socioéconomique explique l'exploitation des mineures migrantes travailleuses.

La compréhension de ce travail, convoque la théorie du milieu inéluctable. Développée par Robert Cario²⁰, cet auteur explique comment le milieu familial exerce une influence profonde dans la vie des enfants. Ce milieu est d'autant plus essentiel, qu'il présente des risques de nature multiples, qui peuvent conduire l'enfant à des fins plus ou moins nuisibles. Ces risques de natures multiples sont : le faible niveau d'instruction des parents, l'indigence économique des parents, l'instabilité ou absence d'activité professionnelle des parents, les foyers monoparentales, la désagrégation matrimoniale etc. Dans le cadre de cette étude, cette théorie peut ainsi aider à comprendre, comment les mineures migrantes travailleuses ont été négativement

influencées par leurs différents milieux familiaux d'origine. Elles ont d'autant plus vécu dans des conditions précaires dans leurs pays d'origine, que leurs familles n'ont pu véritablement jouer le rôle d'éducation et de socialisation qui leur est dévolu. Polygamiques avec de nombreux enfants et peu de moyens financiers, ces familles ont ainsi favorisé la victimisation de ces filles dans ce pays étranger (Côte d'Ivoire), où elles s'adonnent à divers types d'activités, à la recherche d'un mieux-être. En d'autres mots, des éléments négatifs (foyers polygamiques, grandes taille de famille, ressources insuffisantes, analphabétisme et déscolarisation) des différents milieux familiaux ont tant impacté ces filles, que dans cette situation de détresse, mais surtout de vulnérabilité physique et/ou morale, elles constituent des « proies » faciles, pour les employeurs et « tanties » véreux, qui en profitent pour en abuser.

2. Méthodologie.

Pendant un mois (du 27 novembre au 29 décembre 2018), période d'intense activité commerciale en raison des fêtes de fin d'année, nous nous sommes mêlés aux populations de la ville de Grand-Bassam et à celles du district d'Abidjan. Le choix de ces sites se justifie par leur occupation par des populations d'origines étrangères. L'échantillonnage empirique par choix raisonné a permis de faire un tri des sujets dans l'échantillon²¹. Ainsi, 168 individus ont été sélectionnés dont 143 mineures travailleuses, la population cible. Âgées de 8 à 17ans, ces filles proviennent de la sous-région, c'est-à-dire des pays d'Afrique, situés notamment dans la partie Ouest. Cette enquête a en outre concernée des adultes, qui nonobstant leur position (secondaire), s'avèrent

²⁰ Cario R., *Femmes et Criminelles*, Paris, Erès, 1992.

²¹ N'da P., *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines. Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article*, L' Harmattan, Paris, 2015.

importants pour notre objet d'étude. Ce sont des « tanties »²² de mineures objets de confiance, 9 employeurs (femmes et hommes) ainsi que des chefs de communautés (3), représentants des pays d'où sont originaires les filles. L'étude a donc porté sur population de 168 individus à savoir 143 mineures et 25 adultes.

Ce sont l'observation directe et l'entretien, qui ont servi d'instruments de collecte des données de l'enquête.

L'observation directe et individuelle de mineures pendant l'exécution de leurs activités de jour comme de nuit, dans des lieux publics (marchés, rues, gares routières...), qui constituent permanemment le théâtre de manifestations de divers types de délinquances, (tueries, agressions physiques...) et des accidents de la circulation, nous a en effet permis de savoir qu'elles sont constamment exposées à des dangers.

Les différentes rencontres de celles qui sont en activité à domicile (42), nous ont donné l'occasion d'observer de visu, et ce, à l'absence de leurs employeurs et/ou « tanties », les activités à elles confiées. Ce qui nous a un tant soit peu édifié sur la pénibilité que ces filles peuvent endurer pendant l'exécution des tâches.

Nous avons profité des visites à domicile des chefs de communauté (3) et « tanties » (13), pendant leurs jours de repos, pour observer directement et apprécier les types d'habitats et conditions de logement, qui nous ont édifiés sur leur degré de réussite sociale au point de pouvoir servir de représentants aux mineures migrantes.

²² « Tanties » sont des pseudo-parents ; des femmes avec lesquelles les mineures migrantes n'ont pas forcément un lien affirmé de parenté et qui du départ jusqu'au lieu de destination se comportent comme telles. Elles jouent ainsi le rôle de facilitateurs tant pour le voyage que pour l'obtention d'un emploi et l'intégration de la mineure. Mais, elles peuvent aussi être à la fois employeuses et « mamans » lorsque qu'arrivé à destination, la mineure n'est pas objet de placement chez un autre employeur.

Insuffisante pour rendre compte de l'objet d'étude, l'observation directe appliquée à toutes les catégories de populations enquêtées (168) a été complétée par des entretiens. Un entretien semi-directif composé de questions ouvertes et fermées a concerné les mineures migrantes travailleuses (143) qui se sont exprimées sur les motifs de leur immigration et leurs parcours migratoires, les conditions d'obtention d'emploi en Côte d'Ivoire et la nature des activités exécutées ainsi que les conditions d'exécution des tâches. Ce même type d'entretien portant sur les mêmes types de questions s'est également appliqué aux « tanties » (13), parce qu'elles sont impliquées dans le voyages des mineures migrantes, et servent en même temps d'intermédiaires pour l'obtention d'un emploi à ces filles, qu'elles placent ou qu'elles emploient. Il en est de même pour les employeurs (9) qui ont été exemptés de la question des motifs d'immigration des mineures et celles de leurs parcours migratoires.

Aux chefs de communauté (3), s'est appliqué un entretien libre ou non-directif, portant sur les questions de protection des mineures migrantes travailleuses en tant représentants des pays d'origine des mineures travailleuses.

En définitive, tous les participants (168) à l'étude ont été interrogés.

L'analyse de contenu a été privilégiée afin de pouvoir ressortir les sens des discours et des réponses enregistrées. Les approches qualitatives et quantitatives ont servi à mettre l'accent respectivement sur l'expérience des enfants travailleurs chez les employeurs et « tanties » et procéder à une quantification de ces données.

3. Résultats.

Les résultats portent sur deux points : description de la vulnérabilité liée à la précarité sociale et

économique des mineures migrantes travailleuses ; manifestation de l'exploitation des mineures migrantes travailleuses.

3.1. Description de la vulnérabilité liée à la précarité sociale et économique des mineures migrantes travailleuses

Analyser la précarité sociale et économique des mineures migrantes travailleuses, revient en effet, à évoquer celle de leurs familles d'origine, dans lesquelles elles ont vécu, en tant premiers milieux de vie de l'enfant, où il acquière tous les éléments nécessaires pour son éducation, sa socialisation et la trajectoire de sa future vie d'adulte. Au vu de ce rôle, plusieurs aspects de ces milieux ont influencés les mineures migrantes. Il en est ainsi de la structure de la famille et du niveau socioéconomique de la famille.

3.1.1 Structure de la famille

Dans le cadre de cette étude, nous avons pris en compte deux aspects de cette structure : le système matrimonial en vigueur dans les familles d'origine des mineures et le nombre d'enfants en charge dans les familles.

Lors de nos enquêtes à Grand-Bassam et dans le district d'Abidjan, les mineures migrantes ont portées un regard accusateur sur le système matrimonial en vigueur dans leurs différentes familles d'origine.

La majorité des mineures migrantes travailleuses sont issus de familles polygamiques, soit 62% contre 38,46% pour les familles monogamiques.

Cette prépondérance de mineures migrantes travailleuses issues des familles polygamiques peut s'expliquer par le fait que, la polygamie impliquant un nombre important d'enfants et de personnes vivant dans une même maison, il est souvent difficile pour le chef de famille de s'occuper

convenablement de ses enfants, qu'il se contente de faire. Ainsi, dans la majeure partie des cas, la satisfaction des besoins physiologique et sociaux des enfants revient à chaque mère, qui doit se battre seule pour en assumer la responsabilité. Dans cette dynamique, les mères encouragent constamment leurs filles à se débrouiller dans d'autres espaces sociaux pour une meilleure prise en charge. Cette explication est d'autant plus plausible que des propos de mineures migrantes en sont des illustrations : *« Mon père a trois femmes, il ne fait rien et il ne fait que se marier ; il vient encore de prendre une autre femme. Ma maman est la deuxième. On est plus de 35 enfants, je ne connais pas d'autres, et personne ne fait un grand travail. Nous les enfants de ma maman on est 9. C'est elle-même qui se débrouille pour qu'on mange. Moi, elle me fait tellement pitié que j'ai décidé de sortir du pays pour me chercher et elle m'a encouragée pour que je l'aide à payer l'école du plus grand »*. Affirme D.k. (17 ans, Togolaise) rencontrée dans une situation d'enquête à Grand-Bassam.

A Abidjan, H.M.L. qui ne s'est pas éloignée des propos de D.k., s'est exprimé en ces termes : *« Moi je m'en fou si je souffre pour travailler, parce qu'ici au moins, j'ai la nourriture et puis de fois un peu d'argent pour envoyer à ma maman. Elle souffre trop pour nous nourrir et puis tous les jours, palabres avec ses deux rivales. Mon père est vieux et mes frères et sœurs sont encore petits, c'est trop compliqué pour nous »*.

On le voit, ces différents discours relatifs aux systèmes matrimoniaux qui ont influencé les mineures migrantes mettent en outre en relief le nombre d'enfants dans leurs différentes familles, un aspect non négligeable dans la décision prise par les mineures enquêtées.

La majorité des mineures migrantes (63%) proviennent de familles de 10 personnes et plus, contre des taux de 25% et 12% de mineures, dont les familles, comprennent respectivement moins de 10 personnes et 10 personnes.

La majeure partie des mineures migrantes enquêtées proviennent ainsi de famille de grande taille, soit plus de 10 enfants par ménage. Ce qui n'est pas sans influence sur les enfants dont la prise en charge constitue une difficulté majeure pour les parents, selon les propos de M.Z. dans une situation d'enquête à Abidjan : « *Je viens du Burkina Faso, parce que ma mère se fatigue pour nous. Elle vend du too²³ pour nous nourrir. Donc, comme moi j'ai grandi, je suis venue travailler pour l'aider un peu* ».

3.1.2. Niveau socioéconomique de la famille

La catégorie socioprofessionnelle des parents et leurs ressources monétaires sont les indicateurs de cette variable qu'est le niveau socioéconomique.

45% des mineures migrantes ont leurs parents agriculteurs. Ces filles de paysans sont suivies de loin par celles dont les parents exercent d'autres professions (artisanat) (23%). Ce dernier pourcentage est sensiblement égal à celui des filles dont les parents sont des commerçants (20%). Les mineures, pour qui les parents sont au chômage, apparaissent en dernière position (12%).

Il ressort de ces résultats que les filles mineures migrantes sont issues d'horizons divers avec une prédominance du domaine agricole, qui offre des conditions de vie précaires auxquelles elles veulent échapper en venant travailler en Côte d'Ivoire comme l'affirme B. E. (14 ans, Burkinabé, vivant à Grand-Bassam): « *Mon père est cultivateur de maïs et mil. Mais, ça ne suffit pas pour nous tous. Ça fait que nous tous, on n'est pas allés à l'école. Pour le moment je vends du jus d'orange, que moi-même je fabrique avec la machine là et ça marche fort* ». Dans la même perspective, O.Y. (17 ans, Nigériane, à Treichville) s'est plainte de l'état de chômage prolongé de son père, qui précédemment agent de bureau, n'a plus intégré aucune autre structure

²³ Too : Il désigne de la poudre de maïs, servant à faire un met affectionné par les peuples du Burkina Faso et ceux du Nord de la Côte d'Ivoire.

Etatique. Aussi-a-t-elle décidé de venir en Côte, où elle pense « *trouver quelque chose* » pour aider sa mère restée seule à s'occuper de ses frères et sœur cadet(es).

L'analyse de ces différents discours révèle en effet que les parents des mineures migrantes sont issus de catégories socioprofessionnelles basses, avec de maigres ressources monétaires, qui les maintiennent dans des conditions de vie précaires. La prise en compte de la perception que ces filles ont des dites ressources nous édifiera certainement mieux.

62% des mineures migrantes trouvent les ressources de leurs parents très insuffisantes, comparativement à une minorité (16%) qui les jugent justes suffisantes. La tranche intermédiaire de ces mineures (22%) les qualifie quant à elles, d'insuffisantes.

Cette large insuffisance des ressources monétaires des parents (62%) vient davantage étayer les conditions de vie difficiles dans lesquelles elles ont antérieurement vécu et qui les a influencées, à la recherche d'un mieux-être.

Si tant est que la majorité des parents des mineures migrantes ont des difficultés sociales et économiques, qu'en est-il alors du statut scolaire des mineures migrantes?

3.1.3. Statut scolaire des mineures migrantes

Travail des enfants et scolarisation sont deux entités incompatibles, selon les spécialistes de la question du travail des enfants et l'ensemble des institutions internationales. Il est donc nécessaire d'avoir des éléments d'information sur le statut scolaire des mineures travailleuses.

Plus de la moitié des mineures migrantes n'ont pas été scolarisées (62%), contre seulement 16% qui ont eu la chance de l'être. Les mineures migrantes déscolarisées sont enregistrées à un taux de 22%.

En définitive, parmi les mineures migrantes travailleuses enregistrées, les scolarisées sont minoritaires.

Les raisons de la sous-scolarisation de ces filles tiennent à une diversité de facteurs dont les plus révélateurs sont liés aux conditions de vie précaires de nombreuses familles de ces filles et dans une moindre mesure à la culture, selon les propos de H.V. (15 ans, Béninoise) : « *Moi mon père n'a pas beaucoup d'argent et on est beaucoup (8 enfants) et puis chez nous au village, si la fille n'est pas allée à l'école, c'est pas grave, mais quand tes parents sont pauvres, c'est plus grave, tu ne vas pas du tout. Tu ne peux pas avoir de travail, si ce n'est pas pour te marier, vendre et t'occuper de ton foyer* ». Ces propos sont corroborés par ceux de A.D. en ces termes : « *Je partais à l'école quand mon père est mort, j'étais au CE2. Ma mère du gari et elle ne gagne pas beaucoup pour payer notre école. Donc moi et puis ma sœur, on a arrêté pour aider notre maman dans son commerce. Comme ça, elle pourra payer l'école de notre grand-frère* ».

On le voit, ces jeunes filles justifient leur décision de quitter leur pays d'origine par la conscience qu'elles ont non seulement de leur analphabétisme, mais aussi de l'impossibilité de ne jamais pouvoir évoluer dans le secteur formel.

Mais, d'où viennent ces jeunes filles, comment parviennent-elles en Côte d'Ivoire et quel âge ont-elles ?

3.1.4. Pays d'origine et parcours migratoires

Ces deux variables (pays d'origine et parcours migratoire) ne peuvent d'emblée expliquer la vulnérabilité des mineures au plan socioéconomique. Mais, à la pratique, des recherches relatives à la problématique de mineures migrantes ne peuvent s'effectuer sans connaître d'où viennent ces mineures et comment elles sont parvenues en Côte d'Ivoire.

54 (38 %) mineures ont immigré de façon indépendante ou seules en Côte d'Ivoire, contre 33 % et 29 % qui ont été respectivement objet de confiage et immigré en famille.

Au total, ce sont trois types de parcours migratoires qui sont identifiées : la migration familiale ; la migration par confiage ; la migration indépendante.

La migration familiale indique le déplacement des mineures avec un parent biologique ou la famille. La migration par confiage admet une situation de voyage où les mineures migrantes se retrouvent, pendant et après le voyage, avec des « tanties », c'est-à-dire des femmes avec lesquelles elles n'ont pas forcément de liens affirmés de parenté, parce qu'elles sont simplement du même voisinage, de la même région, du même village, du même quartier, et qui sont censées leur trouver du travail ou les éduquer au regard de leur réussite sociale, comparativement à la famille biologique des mineures. Quant à la migration indépendante, indique que la mineure effectue seule le voyage jusqu'à ce qu'elle parvienne en Côte d'Ivoire. Il faut par ailleurs remarquer que les deux premiers parcours (la migration familiale et la migration par confiage) à la pratique peuvent se confondre ; les mineures migrantes étant dans les deux cas de figures accompagnées. Ce qui admet en définitive deux catégories de mineures voyageuses : les « mineures accompagnées » dont le voyage a été effectif grâce à l'intermédiaire d'adultes et les « mineures indépendantes » qui, elles, sont parvenues seules en Côte d'Ivoire.

3.1.5 Âge des mineures

Essentiel dans le critère d'admission à l'emploi, selon la convention n°138 relative à l'âge minimum

d'admission à l'emploi²⁴, l'âge est une variable importante à analyser dans le cadre de cette recherche où les enfants migrants sont soumis à divers types de travaux.

Plus de la moitié, soit 43 mineures, ont un âge compris entre 6 et 9 ans contre 36% de celles qui sont âgées de 10 à 13 ans. Celles qui sont relativement plus âgées (14-17 ans) dans ce rang ne constituent que 21% des mineures. L'inverse de la tendance s'observe du côté des mineures qui ont fait l'objet de confiage avec un pourcentage plus élevé chez celles de la tranche d'âge de 10 à 13 ans (67%) et négligeables pour les 14 et 17 ans (8%). Pour ce qui est des migrantes indépendantes, elles sont significativement représentées du côté des 14 et 18 ans (98%) et n'apparaissent qu'à 2 % chez les filles âgées de 10 à 13 ans.

La volonté de migrer seule est donc liée à l'âge. Ce qui rend compte de la forte proportion des filles relativement plus âgées, qui ont immigré seules (98%). Cette attitude peut se comprendre par la conscience que ces filles (14-17ans) ont certainement de leurs conditions de vie précaires. On pourrait donc conclure que la probabilité qu'un enfant émigre seul augmente substantiellement avec l'âge.

3.1.6. *Conditions d'obtention de travail*

Les conditions d'obtention du travail désignent tous les moyens auxquels ont recouru les mineures migrantes dans le cadre de la recherche d'un travail, une fois parvenues en Côte d'Ivoire. Cette question, nous pensons peut être résolue en se fiant aux différents types de parcours migratoire des mineures.

24% des mineures qui ont immigré avec leur famille ont obtenu du travail seule, contre 76% qui l'ont

obtenu par personnes intermédiaires d'autres personnes. Du côté des mineures qui ont été objet de confiage, ce sont les « tanties » à qui elles ont été confiées, qui leur ont servi d'intermédiaires pour leur travail. Une seule (2%) de cette catégorie de filles a pu obtenir un travail toute seule et un taux de 6% est enregistré pour celles qui y ont eu accès l'intermédiaire de d'autres personnes. En ce qui concerne les mineures migrantes indépendantes, des pourcentages de 54 et 46 sont enregistrés pour celles qui ont respectivement obtenu du travail seule et en recourant à d'autres personnes.

A l'issue de ces résultats, il est constaté que les mineures migrantes ayant obtenu du travail seules sont minoritaires (25%) parmi l'ensemble des mineures migrantes enquêtées. Ce qui montre une prédominance du groupe des « mineures accompagnées » et ayant bénéficié du concours de personnes intermédiaires dont d'autres personnes (41%) et des « tanties » (34%) pour l'obtention de travail. En d'autres mots, l'obtention de travail par les mineures migrantes se fait en grande partie par personnes interposées. Toutefois, ces interventions ne sont pas pour autant sans impacts sur les mineures migrantes travailleuses.

A ce propos, voici quelques témoignages de ces filles avec qui nous avons échangé au cours de l'étude. M.L (14ans, Burkinabé) objet de confiage : *« Quand on est arrivé, j'habitais d'abord chez ma « tantie » à Treichville. Là-bas, c'était comme si j'étais chez mes parents encore. Après un mois et demi, un jour sa camarade est venue nous voir et elle m'a emmené chez elle à Port-Bouët pour travailler. C'est bon, je fais quelque chose maintenant ; mais la femme-là ne me paye pas. Tout va chez ma tantie ; c'est elle qui donne un peu d'argent à mes parents. Moi, je ne peux rien dire, sinon elle peut me jeter dehors ou me ramener au pays. Alors que je voulais trop venir en Côte d'Ivoire».*

Pour une mineure accompagnée (16ans, togolaise) : *« Je travaille chez un monsieur et sa femme, dans leur boutique,*

²⁴ Organisation International du Travail, 1973.

mais c'est le monsieur qui me paye. C'est ma « tante » qui m'a trouvé la place. Il me paye bien : 3500f, mais c'est ma tante qui prend l'argent et puis elle me donne ce qu'elle veut. De fois 10000, de fois aussi 5000. De fois même rien et je ne dois rien dire ».

Les différentes réponses des mineures migrantes montrent qu'elles sont dépendantes des « tantes » et d'autres personnes qui ont permis qu'elles aient un travail.

Dans ces conditions, nous nous posons alors la question de savoir quelles sont ces activités pratiquées par les jeunes filles et dans quelles conditions elles travaillent ?

3.2. Conditions difficiles de travail des mineures ?

Dans le cadre de cette étude, les conditions de travail sont évaluées à partir de deux indicateurs : ce sont l'activité et l'espace de travail d'une part et le rythme et le volume de travail d'autre part.

3.2.1. Activités et espaces de travail

Le commerce d'aliments et articles divers est pratiqué dans les marchés (74%), les rues (100%) et autres lieux publics (plages, maquis, aux abords des cinémas, des hôtels – 100%) ainsi qu'à domicile (31%). Ce dernier espace se fait en outre exclusivement remarquer dans l'activité de servante (69%). Les activités d'aides coiffeuses (11%) et de serveuses dans les restaurants en plein air se pratiquent exclusivement dans les marchés.

En définitive, les mineures migrantes s'adonnent le plus à l'activité de commerce d'aliments et d'articles divers dans les marchés (70%). Ce sont des vendeuses ambulantes, qui se déplacent à la recherche de potentiels clients à qui elles proposent leurs marchandises (nourriture, fruits, légumes cacahuètes, friandises) et des vendeuses sédentarisées, pour celles qui ont pu se faire confectionner des tables et obtenu des places dans certains lieux publics. Elles vendent généralement

des bijoux de pacotille, ou aident les « tantes » à gérer des boutiques pour enfants. En deuxième position et de très loin vient le travail de servante (20%) à domiciles chez des employeurs ou employeuses.

Les filles mineures migrantes exercent donc de petits commerces dans les lieux publics et pratiquent le travail de servante à domicile. Si ces deux catégories de travailleuses sont intervenues presque à la même enseigne sur la pénibilité des tâches exécutées, celles qui interviennent dans les lieux publics (rues, marchés, (autres lieux, restaurants en plein air, plages, aux abords des cinémas...) ont énoncé des agressions verbales, physiques auxquelles elles sont constamment exposées de jour comme de nuit, selon le témoignage de A.J (17ans, Ghanéenne) : *« L'autre jour, j'étais en train de vendre carottes à la gare de Bassam et un monsieur m'a appelé pour acheter. Au lieu de demander le prix, il a pris un et il a commencé à manger. C'est quand il a fini de manger, il m'a dit, c'est combien ? Quand je lui ai dit le prix, il m'a donné 5000f. Comme je ne pouvais pas faire la monnaie, il voulait partir avec son argent. Comme j'ai dit, je ne donne pas son argent sans mes 150f, il dit, il va me frapper. C'est quand les gens ont parlé, il a jeté 500f sur moi, mais il m'a donné un gros kokota²⁵ d'abord. J'ai eu chaud, parce que les carottes là sont comptées ». Une autre vendeuse (14ans, Burkinabé) a exprimé les difficultés qu'elle rencontre au marché d'Adjouffou (Abidjan) en ces termes : *« Je vends too au marché. C'est pour la femme de mon père. De fois elle me donne deux cents francs sur ce que je gagne par jour. Mais, si ce n'est pas fini, je ne gagne rien et puis de fois, elle ne me donne pas à manger, où elle me frappe ».**

3.2.2. Volume et rythme de travail des mineures

L'appréhension du volume et du rythme du travail revient à mesurer la quantité de travail d'une part et le temps de repos d'autre part. Il s'agit en réalité

²⁵ Kokota : un coup de poing infligé sur la tête en guise de réprimande.

d'apprécier les efforts physiques et intellectuels fournis dans l'accomplissement d'une activité afin de pouvoir connaître les conditions dans lesquelles les mineures migrantes travaillent. En outre, la considération de la rémunération est aussi essentielle, car elle (rémunération) détermine un autre volet de la question des conditions du traitement des filles. Par ailleurs, les conditions de travail semblent elles-mêmes être fonctions des types de parcours migratoires.

Ainsi, les mineures migrantes indépendantes sont des « salariées indépendantes », qui ont donc obtenu du travail de leur propre chef (travailleuses indépendantes), généralement avec des contacts trouvés sur place. Ce sont des servantes ou filles de ménage « adoptées » par les familles qui les emploient. Il ne s'agit pas ici d'une adoption légale. Les filles travailleuses habitent dans ces familles et sont considérées comme des membres desdites familles. Elles font généralement la cuisine et s'occupent de l'entretien de la maison et du linge sale de la famille, notamment la patronne et son mari (pour les couples) et les enfants.

La nature des activités, le rythme de travail et le salaire sont préalablement définis au moment de l'engagement de la mineure. Ce qui permet à ces filles de percevoir leur salaire elle-même et d'en disposer comme elles veulent. Cette indépendance n'est pas pour autant observée pour ce qui de la gestion du temps de repos, qui reste quasiment inexistant. De même, il arrive que d'autres activités et diverses tâches viennent se greffer sans le consentement de la mineure. Mais, pour pouvoir réaliser leurs projets de vie, ces mineures migrantes observent un mutisme sur le rythme et volume de travail soutenus selon les propos de E.A. (17ans), originaire du Ghana : « *Je suis venue en 2017 après la mort de mon père et j'habite ici depuis, c'est comme ma famille. Ça va, la*

femme elle me paye 20000 par mois, je ne peux pas gâter son nom. Je garde moi-même mon argent, mais travail là est trop. Au début, je l'aidais dans la cuisine et puis je nettoiyais la maison et je m'occupais aussi de ces deux petits enfants et leur lessive. Mais maintenant, c'est moi qui lave les habits de tout le monde, même la voiture de tantie c'est moi qui lave ça les matins. Je vends aussi la glace et aussi le gnamakou²⁶ à la maison. Je n'ai même pas un petit temps pour moi-même ».

A la différence de E.A., M. F. (17ans, Béninoise) n'habite pas sur son lieu de travail et peut parfois observer des moments de repos. Toutefois, elle est confrontée à d'autres types de difficultés, selon son témoignage relaté en ces termes : « *En venant ici, c'était pour chercher l'argent et payer ma formation de caissière, mais je ne sais pas si je peux encore. Ça fait un mois et demi que je travaille chez un blanc, sa femme vit en France et je ne dors pas là-bas. Je fais la cuisine et le ménage de la maison et de toutes les chambres, sauf ses habits que je ne lave pas. Je demande la permission de fois pour sortir et il ne refuse pas. Mais, il fait des choses ça me plaît pas, de fois il vient me toucher quand je suis dans la cuisine et quand je dis à ma tante, chez qui j'habite elle me dit beaucoup d'argent c'est comme ça. C'est vrai, je ne peux pas avoir ça ailleurs, il me paye 50 0000f, mais, je ne peux pas continuer comme ça. Mais, je vais tout faire pour travailler encore deux mois et me lancer dans commerce après ».*

Au total, cumul d'activités, rythmes de travail soutenus et abus et harcèlement sexuels sont les difficultés rencontrées par ces « salariées indépendantes » qui, pour ces raisons, prennent la résolution de changer d'activités afin de devenir autonomes.

Toutefois, cette recherche d'autonomie semble ne pas être sans obstacles pour ces mineures, tenues par le respect d'un autre type de « tanties » trouvées sur place, en Côte d'Ivoire. Ce sont des commerçantes d'articles divers, entre autres de friperies et qui acceptent d'enseigner les rudiments de ce métier aux mineures migrantes. Cette

²⁶ Gnamakoudji : boisson sucrée non alcoolisée obtenue à partir du gingembre.

formation n'est pas pour autant gratuite, elle nécessite des contributions pécuniaires. Mais ces femmes ont tendance à retarder l'autonomie des mineures, selon les propos de M. (17 ans, Ghanéenne) : *« J'ai trop duré pour commencer moi-même. Mais parce que la femme n'était pas prête pour moi. Chaque fois que je voulais connaître Abou, c'est lui qui nous livre les friperies, elle me tournait, parce que, elle aussi, elle gagne dedans, elle prend 10% sur mon bénéfice. Donc je fais un peu, un peu ; parce que tu as l'argent et puis, tu ne connais pas le travail ou tu ne sais pas où on prend la marchandise, tu fais comment ? »*.

Si ces mineures vendeuses en apprentissage, mais autonomes financièrement, se retrouvent aussi manipulées par des femmes, qui tirent profit de leurs inexpériences, qu'en est-il alors des « travailleuses dépendantes »? Comment sont-elles traitées chez les employeuses?

Servantes dans des familles amies ou inconnues « des tanties » qui les y placent, les mineures migrantes « travailleuses dépendantes » sont des migrantes accompagnées et objets de confiage, qui obtiennent du travail par l'intermédiaire de ces « tanties. « Remises » donc à des familles pour les éduquer à leur future vie de femme, ces filles doivent également exécuter tous types de travaux à tout moment de la journée et dans la nuit. Elles ignorent le type de contrat qui conditionne leur engagement et les montants des salaires, pour celles qui sont rémunérées ; les salaires étant perçus par les dites « tanties ».

Signalons que du point de vue de la nature des activités, ces mineures ne sont pas tout à fait différentes des autres servantes (« salariées indépendantes »), les tâches effectuées étant semblables (lessive, cuisine, entretien du salon, des douches, petites courses au marché ou à la boutique). Ce sont également des nounous et des vendeuses d'articles dans les marchés, gares routières, aux abords des routes et autres lieux

publics. En sommes ce sont « des bonnes à tout faire », c'est-à-dire, qu'elles accomplissent toutes les tâches domestiques qui leurs sont confiées, sans qu'elles n'aient d'avis à émettre, en raison d'une certaine reconnaissance à ces femmes (« tanties ») et par obéissance à l'employeur. Elles sont corvéables à merci. Les propos de madame T. (42, ans, Ghanéenne résidant à Gonzagville, dans la commune de Port –Bouet) le confirme en ces termes : *« Une femme doit tout faire, c'est normal. Sinon si tu es mariée un jour tu fais comment ? Donc chez moi, quand on vient travailler, c'est comme ça on ne dit pas, c'est ça que je veux faire. On fait tout, ce n'est pas, parce que, on maltraite enfant des gens. Par ce que, un enfant on t'a confié, il faut bien le former. »*

Ces propos sont corroborés par ceux de madame K. (55ans), d'origine togolaise (commerçante de bijoux locaux et pagnes au marché de Treichville) qui dit avoir « placé » une jeune fille de 14 ans qui lui aurait été confiée depuis le pays par ses parents: *« Je suis en Côte d'Ivoire, depuis 1985, mais quand quelqu'un t'a remis son enfant pour l'arranger, tu fais comment ? Il faut le former et c'est le travail seulement qui peut former une femme. Donc si la fille, elle a eu du travail, elle ne peut pas choisir de faire une seule chose et les autres, elle va les apprendre comment et puis quand ? »*.

Soulignons que dans le rang de ces « travailleuses dépendantes », celles qui ont le plus de chance sont en outre engagées dans des ateliers de couture ou coiffure pour leur formation. Mais ces mineures en apprentissage ne sont pas pour autant exemptées des travaux ci-dessus déterminés. Elles accomplissent certains le matin avant leur départ pour les ateliers et d'autres dès qu'elles en reviennent, et ce, nonobstant la fatigue qu'elles ont accumulée toute la journée chez cet autre « patron » où elles sont en grande partie occupées à faire des courses pour l'atelier comme l'illustre le témoignage de A. (15ans) : *« Je ne suis pas allée à l'école, à cause de l'argent. Mon père n'avait rien. Donc je suis venue ici avec ma « tantie » en 2014 et elle m'a donnée à sa camarade où je fais tout*

dans la maison : je lave habits, je lave assiettes et puis de fois la voiture de tonton. Travail des enfants, c'est pour moi aussi. Depuis j'habite avec elle ; c'est ma « maman » donc elle ne me paye pas, mais elle achète ma pommade et puis quand ya les fêtes ma « tantie » paye les habits et puis elle dit, elle envoie l'argent à ma vraie maman hoo. Moi, je ne sais pas si c'est vrai, parce que depuis je n'ai plus vu mes parents, mais elle dit toujours que ça va là-bas. Je ne peux pas appeler, je n'ai pas numéro de quelqu'un ».

Ces divers propos laissent entrevoir à la fois souffrance physique et psychologique, respectivement du fait du poids du travail, et à cause de l'absence d'un parent dans l'environnement immédiat de ces « travailleuses indépendantes » ou mineures migrantes confiées. Dans cette situation de maltraitance et de détresse, des mineures migrantes travailleuses ont parfois recours aux chefs de communautés, pour réconfort et conseils comme l'affirme A.T. dans une situation d'enquête à Bassam en ces termes : « *Quand ma patronne m'a chassée, je ne savais pas où aller, parce que je n'ai personne ici. Donc j'ai dormi une semaine chez le chef et puis après, j'ai eu un autre travail* ». Ces propos sont corroborés par ceux du chef de la communauté Burkinabé (à Treichville, dans le district d'Abidjan) qui dit avoir reçu prodigué des soins médicaux à une mineure migrante travailleuses, victimes des violences sexuelles chez son employeur.

A propos de l'implication des chefs de communauté dans la vie des mineures migrantes travailleuse, un autre chef de communauté (Ghanéenne, Grand-Bassam) soutient en effet que les mineures migrantes ne se faisant pas toutes connaître, il leur est difficile de réagir pour toutes celles qui ont des problèmes dans ce pays. Mais, poursuit-il, « *on est toujours prêt, pour nos enfants, parce que quand un enfant doit venir ici, de fois les parents nous appelle, pour que, on les regarde aussi. Parce que, quand un enfant réussit, c'est pour tout le monde* ».

Ces situations de dépendance, maltraitance et d'exploitation dans lesquelles se trouvent les

mineures migrantes confiées, semblent ne pas être tout à fait différentes de celles qui ont migré avec un membre de leurs familles biologiques. Ces jeunes filles ont dans la majorité avoué travailler dans les mêmes conditions difficiles. Des témoignages de ces filles travailleuses ont été recueillis (K., 12 ans, nigériane) : « *Je suis avec la sœur de mon papa à Gonzaqueville. En venant avec elle en 2013, moi je pensais que j'allais repartir à l'école, mais rien de ça. Le matin, je me réveille vers 5 heures du matin, pour faire tout dans la maison : je balaie la maison, j'essuie et puis je lave les assiettes. Quand je finis, vers 9 heures, je vais vendre l'eau glacée dans sachets jusqu'à 17h. C'est difficile, je dois me promener même s'il fait chaud. Je dois tout vendre et je ne peux rien dire* ».

M.T. (16 ans, Nigériane) : « *Moi, Je ne veux même plus rester avec ma sœur, mais pour le moment je n'ai pas moi-même mon argent. Je surveille l'enfant de ma patronne, c'est un petit garçon, il a 5 ans. Je l'accompagne à l'école, je lave ses habits, c'est moi, Je m'occupe de lui. Je lave aussi les habits de ma patronne et de son mari, je nettoie la maison. Ça me fatigue trop, surtout les habits là et puis pour me reposer, elle ne veut pas déb. Ce qui est grave, c'est quand ma grande sœur prend 15000 ou 12000 sur mon argent, pour dire que, on doit payer la maison ou envoyer l'argent au pays aux parents* ».

Ces filles ont certes migré avec un membre de leur famille biologique et bénéficient, de fait, de la protection de ce parent, mais elles sont aussi mal traitées chez les différents employeurs et les parents profitent en outre de leurs paies.

4. Discussion et conclusion.

Dans le cadre de cette étude relative à la problématique du travail des mineures migrantes dans le district d'Abidjan et la ville de Grand-Bassam, l'hypothèse qui stipulait que la vulnérabilité liée à la précarité socio-économique explique l'exploitation des mineures migrantes travailleuses, a été vérifiée à partir d'enquêtes de terrain dans les communes de Treichville et Port-Bouët dans le district d'Abidjan et la ville de Grand-Bassam, sur

un échantillon de 168 individus dont des mineures migrantes travailleuses (143) et des adultes (employeurs, 09, « tanties », 13). Ils nous ont fourni divers éléments d'informations à partir d'entretiens semi-directifs, composées de questions fermées et ouvertes relatives aux motifs qui ont favorisé l'immigration des mineures, les conditions dans lesquelles elles se sont déplacées et celles dans lesquelles elles obtiennent du travail et les exécutent. D'autres informations portant sur la question de la protection et/ou intégration des mineures ont été en outre fourni par les chefs de communauté (3) à partir d'entretien libre. Ces différentes catégories interviewées ont été également directement observées les unes pendant le travail (mineures migrantes) et les autres (employeurs, « tanties », chefs de communauté), les jours de repos.

Les résultats ont en effet montré que des mineures âgées de 8 à 17 ans, en provenance des pays de la Cedeao²⁷, migrent en compagnie de « pseudo-parents », de la familles ou seules en Côte d'Ivoire à la recherche d'un mieux-être. Issues de milieux familiaux défavorisés, non scolarisées ou déscolarisées du niveau primaire et dans l'impossibilité de reprendre le chemin de l'école, elles intègrent, pour la majorité, le secteur informel du petit commerce et de la domesticité par personnes interposées ou seules. Ce sont donc deux catégories de mineures migrantes (mineures accompagnés, mineures indépendantes) et de travailleuses (« travailleuses indépendantes, salariées » et « travailleuses dépendantes » avec ou sans salaires), qui subissent cependant, approximativement les mêmes types de traitements. Malléables et corvéables à merci, ces jeunes filles constituent de véritables main d'œuvre (...) domestiques très bon marché et indispensables à

²⁷ Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

l'exercice des activités rémunératrices des citadines²⁸. Ainsi, plus les femmes exercent une activité économique, plus le besoin d'aide domestique s'accroît²⁹.

Ces différentes formes d'exploitations ne freinent pas pour autant ces jeunes filles, qui tiennent à réaliser leurs projets de vie en Côte d'Ivoire et apporter leur soutien à leurs parents restés au pays. L'objectif visé est atteint ; les résultats ont montré que les divers parcours migratoires censées garantir à la fois l'apprentissage d'autres savoir-faire et savoir-être, un relatif succès économique³⁰ et valoriser les mineures engagées dans le secteur informel de la domesticité et du petit commerce, ont favorisé a contrario des occasions de maltraitance, d'exploitation desdites mineures.

Au vue de ces résultats, il est nécessaire de repenser la politique de libre circulation des biens et des personnes entre les Etats de la Cedeao, qui visiblement favorisent des situations déplorables pour les mineures migrantes travailleuses. La suppression de cette politique n'est certainement pas envisageable, quand l'histoire rappelle que l'immigration des filles mineures aux fins de travail est une pratique ancienne³¹, une chose occulte, quelles que soient les sociétés³², ainsi que la manifestation d'une certaine solidarité, qui a cours en Afrique, notamment lorsqu'il s'agit de parents ou d'amis vivants dans de meilleures conditions que

²⁸ Vidal C., « L'artisanat féminin et la restauration populaire à Abidjan », in Bisilliat J. (éd.), *Femmes et politiques alimentaires*, Paris, Orstom, 1985.

²⁹ Bureau International du Travail (BIT), *Rapport sur le travail dans le monde 2009*, Genève, 2010, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_151265.pdf

³⁰ Moran M. H., "Civilized Servants: Child Fosterage and Training for Status among the Glebo of Liberia", in Hansen K. T. (Ed.), *African Encounters with Domesticity*, Rutgers University Press, New Brunswick, 1992.

³¹ Manier B., « Travail des enfants, les leçons des pays émergents », *Le Monde Diplomatique*, 2010.

³² Chaïb. S., « Femmes immigrées et travail salarié », *Les cahiers du CEDREF*, n°16, 2008, pp. 209-229.

celles de la de la famille³³. Pour ce faire, il convient de porter une attention particulière aux conditions dans lesquelles les mineurs migrantes travaillent afin de faire des propositions idoines.

Bibliographie.

- Banque Mondiale, *Rapport sur un sondage dans 12 pays de destination à fort taux d'enfants immigrés*, Washington, DC, 2008.
- Bureau International du Travail (BIT), « Le travail des enfants en Afrique », *Revue Internationale du Travail*, n°3, vol. 132, 1993.
- Bureau International du Travail (BIT), *Rapport sur le travail dans le monde 2009*, Genève, 2010, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/-/dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_151265.pdf.
- Cario R., *Femmes et Criminelles*, Paris, Erès, 1992.
- Chaïb. S., « Femmes immigrées et travail salarié », *Les cahiers du CEDREF*, n°16, 2008, pp. 209-229.
- Diop. R., *Le travail des enfants de Bondoukou*, Mémoire de DEA, Université d'Abidjan Cocody, 1989.
- Diop. M., *Migration des Enfants Non Accompagnés de l'Afrique de l'Ouest vers l'Afrique du Nord. Etat des lieux*, 2013, https://emnbelgium.be/sites/default/files/publications/migration_des_enfants_non_accompagnes_de_lafrique_de_louest_vers_lafrique_du_nord.pdf, consulté le 25 Mars 2019.
- Ezembé F., *La prévention de la délinquance dans les communautés migrantes africaines en région parisienne*, Paris, Rapport final Séminaire n°28, 1999.
- Ivanoff J., « Mobilité et flexibilité chez les nomades. L'exemple des Moken : pour survivre vivons flexibles », *Bulletin de Liaison. Département H*, n° 8, 1986.
- Jacquemin M., « 'Petites nièces' et 'petites bonnes' à Abidjan », *Travail, genre et sociétés*, n°22, 2009, pp. 53-74.
- Jacquemin M., « Migrations juvéniles féminines de travail en Côte d'Ivoire », *Journal des Africanistes*, n° 81-2, 2011, pp. 61-86, <https://journals.openedition.org/africanistes/3919>, consulté le 22 Février 2019.
- Kobanda D., « Mineurs isolés étrangers : quelle définition ? Quelle approche

d'accompagnement ? », *Migrations Société*, n°129-130, 2010, pp. 197- 206.

- Lesclingand M., « Migrations des jeunes filles au Mali : exploitation ou émancipation », *Population, Travail, Genre et Sociétés*, n°25, 2001, pp. 23-40, <https://www.cairn.info/revue-population-2017-1-page-63.htm>, consulté le 11 Juillet 2019.
- Lesclingand M., Hertrich V., « Quand les filles donnent le ton. Migrations adolescentes au Mali », *Population*, 2017, pp. 63-93, <https://www.cairn.info/revue-population-2017-1-page-63.htm>, consulté le 11 Juillet 2019.
- Lima S., Lombard J., Missaoui H-S., « Mobilités, migrations inter-transnationales et réseaux sociaux : regards croisés empiriques et méthodologiques », *Espace populations sociétés*, n°2, 2017, <http://journals.openedition.org/eps/7227>, consulté le 09 Août 2019.
- Lorie S.H., « Catégories et reconfigurations migratoires en Afrique de l'Ouest », *Espace populations sociétés*, 2010, <https://journals.openedition.org/eps/4091>, consulté le 20 Mars 2019.
- Loungou S., « Le travail d'enfants, un aspect de la migration ouest-africaine au Gabon », *Cahiers d'Outre-mer*, n°256, 2011, pp. 485- 505.
- Manier B., « Travail des enfants, les leçons des pays émergents », *Le Monde Diplomatique*, 2010.
- Moran M. H., "Civilized Servants: Child Fosterage and Training for Status among the Glebo of Liberia", in Hansen K. T. (Ed.), *African Encounters with Domesticity*, Rutgers University Press, New Brunswick, 1992.
- N'da P., *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines. Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article*, L' Harmattan, Paris, 2015.
- Nguema N., « La protection des mineurs migrants non accompagnés en Europe », *La Revue des Droits de l'Homme*, n°7, 2015.
- Rey G., *Enfants Migrants*, 2011, <https://www.childrights.org/documents/sensibilisation/themes-principaux/enfants-migrants.pdf>, consulté le 11 Juillet 2019.
- Scrinzi F., *Les migrantes dans les emplois domestiques en France et en Italie : construction sociale de la relation de service au croisement des rapports sociaux de sexe, de race et de classe*, Thèse de Doctorat de Sociologie, Université Nice Sophia Antipolis, 2005.
- Sjaastad L.A., "The Costs and Returns of Human Migration", *Journal of Political Economy*, 70, 1962, pp. 80-93.
- Touré M., « Immigration en Côte d'Ivoire : la notion de 'seuil tolérable' relève de la

³³ Ezembé F., *La prévention de la délinquance dans les communautés migrantes africaines en région parisienne*, Paris, Rapport final Séminaire n°28, 1999.

xénophobie », *Politique Africaine*, N°78, 2000, pp. 75-93.

- UNICEF, *La situation des enfants dans le monde*, NY, 2016, https://www.unicef.org/french/publications/files/UNICEF_SOWC_2016_French_LAST.pdf
- Van de Glind H., *Migration et travail des enfants : Analyse des vulnérabilités des enfants migrants et des*

enfants laissés pour compte, Bureau International du Travail, Programme International pour l'abolition du travail des enfants, Genève, 2010.

- Vidal C., « L'artisanat féminin et la restauration populaire à Abidjan », in Bisilliat J. (éd.), *Femmes et politiques alimentaires*, Paris, Orstom, 1985.